



La Suisse semble loin d'une interdiction des cigarettes électroniques dites puffs

Tabagisme

Ces dispositifs jetables ont un réel succès auprès des jeunes. La première ministre française veut les bannir. Qu'en est-il dans notre pays?

La France veut interdire les cigarettes électroniques jetables (puffs). La première ministre Elisabeth Borne a confirmé dimanche cette intention, dans un entretien à RTL. D'autres pays européens ont pris cette direction. En Suisse, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées contre ces dispositifs appréciés des ados. Outre la protection de la jeunesse, la question environnementale est mise en avant, car ces produits jetables sont notamment constitués de plastique et d'une batterie au lithium.

«L'annonce française est une excellente nouvelle», s'exclame le conseiller national Benjamin Roduit (Le Centre/VS). Dans une motion, il a notamment demandé d'interdire les produits contenant des arômes attractifs. Le texte a passé la rampe du National, mais les États l'ont refusé en juin. Hannes Germann (UDC/SH) a alors souligné qu'il serait un peu étrange d'agir alors que la nouvelle loi sur les produits du tabac, qui prévoit une interdiction de la vente de cigarettes électroniques aux mineurs, n'est pas encore entrée en vigueur. Une taxation sup-

plémentaire des puffs est aussi annoncée.

Insuffisant, selon Benjamin Roduit: «Avec leur look qui les fait ressembler à des paquets de bonbons, ces puffs prolifèrent dans les cours de récréation. Or, le risque de dépendance est élevé. Si rien ne bouge au parlement, il faudra peut-être passer par une initiative populaire.» Olivier Feller (PLR/VD), au contraire, s'interroge: «Pourquoi interdire un produit moins nocif que la cigarette? En agissant ainsi, on risque aussi de pousser à nouveau les jeunes vers le tabac traditionnel. Cela ne me paraît pas cohérent.»

Une enquête d'Unisanté et de Promotion santé Valais a révélé

«Le risque de dépendance aux puffs est élevé.»

Benjamin Roduit, conseiller national (Le Centre/VS)

qu'un jeune Romand (14-25 ans) sur huit consomme fréquemment des puffs. Et 59% l'ont fait au moins une fois. Selon la «Revue médicale suisse», un panel d'experts consultés par Unisanté recommande «dans l'idéal» une interdiction de vente.

Jean-Paul Humair, directeur du Centre d'information et de prévention du tabagisme (Cipret) à Ge-

nève, juge pour sa part que la décision française ne résoudra pas le problème. Le docteur confirme que, pour différentes raisons, le potentiel d'addiction à la nicotine des puffs est très élevé et ajoute que leur marché est très mal contrôlé - ce qui est aussi dénoncé dans une interpellation de Laurence Fehlmann Rielle (PS/GE). «Dans certains cas, la concentration de nicotine dépasse 5%, alors que la limite est de 2% en Europe», détaille le médecin. Il regrette aussi que, dans les cantons où ils n'ont pas le droit d'en acheter, des mineurs parviennent malgré tout à se procurer ces e-cigarettes. Toutefois, Jean-Paul Humair juge qu'une interdiction totale est «à double tranchant»: «Le vapotage est un moyen efficace pour sortir de la dépendance au tabac.» Et le risque que les puffs soient une porte d'entrée vers la cigarette? «Cet effet passerelle n'a pas été démontré avec les autres produits de vapotage.»

Le médecin redoute qu'en cas d'interdiction ces puffs arrivent sur le marché illégal, sans contrôle. Il conclut qu'aujourd'hui la vente de cigarettes aux mineurs n'est pas interdite dans tous les cantons suisses. «Ce sera le cas avec la nouvelle loi sur les produits du tabac, dont nous attendons l'entrée en vigueur.» **Caroline Zuercher**